

pour aiguillonner la conscience du genre humain de façon que soient poursuivis énergiquement à l'avenir les efforts pour mettre en oeuvre les buts de la Déclaration.

Le projet de résolution (document L/991 Rev. 1) déposé par douze pays, dont le Canada, a pour objet immédiat la commémoration du 15^e anniversaire de la déclaration. Selon l'avis de ma délégation, il conviendrait de célébrer cet important anniversaire en des termes simples et directs, qui puissent témoigner devant le monde entier de la conviction qui animerait les membres de l'ONU à cette occasion. Pour réaffirmer avec dignité et conviction un dessein aussi élevé, il n'est pas nécessaire, selon nous, de tenir un langage recherché ni d'ajouter quoi que ce soit à nos propos. Nous espérons que le texte des Douze serait considéré comme un effort sincère pour signaler le 15^e anniversaire de la déclaration et pour préparer sa commémoration, et que la Commission l'accepterait sans modification importante. Les modifications proposées par l'URSS (document L/993) nous paraissent dépasser la fin même de la commémoration; elle sont bien exagérées pour nous qui croyons à la puissance de la simplicité. Toutefois, ainsi que la Commission en a été informée, les auteurs du premier texte révisé L/991, dont le Canada, accepteraient les sous-amendements (L/1000) proposés par la délégation du Canada et les autres délégations.

Quant au second aspect de la question, c'est-à-dire comment stimuler l'activité future en matière de droits de l'homme, mon gouvernement estime que nos efforts vaudront ce que vaudra notre volonté d'assurer le respect universel de ces droits. J'insiste sur ces mots "respect universel". Il s'agit d'une grande tâche, d'une tâche qui peut avoir des répercussions sur la vie et le bien-être de millions de personnes dans le monde entier.